



# Groupe Pays Mauritanie

Réunion plénière le 29 mai 2009 à l'hôtel de Ville d'Arles

Dates à retenir :

- 22 septembre : Réunion de préparation d'Africités
- 14-22 novembre : la Semaine de la Solidarité internationale
- 16-20 décembre : Sommet Africités V à Marrakech

Juillet 09

Synthèse

## **Présents :**

### *Collectivités locales :*

Daniel ALLIOUX (S.A.N de Sénart ville nouvelle), président de séance, Jérôme BOURGIS et Arnaud JULLIARD (futur VP) (S.A.N de Sénart ville nouvelle) ;  
Bernadette BUISSON (Aubervilliers, comité de jumelage)  
Pascal MEYER et Aurélie MILHAVET (Conseil régional du Centre),  
Claude et Jean-Claude ROGER, Jocelyne BIASIN, Claude CHEDAL, Francis CLARISSOU et Joël CLAYETTE (comité de jumelage de Noisy-le-Sec),  
Évelyne LEBAULT, Tamara COSTES et Bernadette BOULAY (Savigny-le-Temple, comité de jumelage) ;  
Monique DURAN (comité de jumelage Saint Martin de Crau) ;  
Jean-Claude MAREY, Hélène et Max VARBEDIAN, Jean-Yves MENELLA, Geneviève MEITERS, Jean-Louis CHAMBON, Jacques RENAUDIÉ, Vivette DATTY, Christian VALLI, Josette PAC (comité de jumelages Arles-Sagné)

### *Autres Institutions :*

Sidi Samba Bâ (maire de Sagné) ;  
Abdoulaye DIOP et Bocar BA (président du comité de jumelage de Sagné) ; Samba Abdoul BA (président des ressortissants de Sagné en France), Camara KASSÉ et Mbosé GOLOKO (membres de l'association) ;  
Sophie GARCELON (GRDR) ;  
Mahmdoudou DIALLO (ARDF – ressortissants des Djéolois en France) ; Mahamedou BA et Demba BA (AMGRF – Association des ressortissants du Gorgol en France) ;  
Aberhamane SALEM (Maison des Cinéastes, Nouakchott) ;  
Astrid FREY (Cités Unies France), Bertrand GALLET (Cités Unies France),  
Pierre REVEL (AFVP) ; Marc LESCAUDONR et Marie-José MOINIER (Santé Sud) ;  
Serge PAGES (Tetraktys) ; Jérôme RODIÈRE (Association une idée derrière l'écran).

## **Excusés :**

### *Collectivités locales :*

Michel SAPIN (Argenton-sur-Creuse). Député-Maire, président du groupe-pays Mauritanie.  
Bernard VALETTE (Conseil régional du Centre, vice-président du groupe-pays Mauritanie  
Arlette BERNARD et Bruno NOIRET (AIJC – Dardilly, Limonest, Champagne en Mont d'Or)  
Évelyne BOILLET (Chevilly-Larue),  
Brigitte FIELD (Conseil régional d'Ile de France)  
Denis GOUET-YEM (Lieuxaint)

### *Autres Institutions :*

Paulette BRISEPIERRE (Sénat),  
Mamadou BA (Ambassade de Mauritanie en France),  
Pierre LAYE (Ministère des Affaires étrangères et européennes)  
Bakary KAMARA (RAME)  
Samba Diawara (UAGF).

## **Introduction**

La réunion du groupe-pays Mauritanie débute par les propos introductifs de Monsieur Martial ROCHE, premier adjoint au maire, du maire de Sagné, M. Sidi Samba Bâ, du président du comité de jumelage d'Arles – Sagné, Jean-Claude Marey et par Monsieur Daniel Allieux, président de séance et conseiller syndical au SAN de Sénart.

Il s'est avant tout agit de souhaiter la bienvenue aux participants, de remercier la ville d'Arles pour son accueil et d'excuser l'absence de Monsieur Michel Sapin, président du groupe-pays Mauritanie de Cités Unies France. La journée de travail est structurée en deux temps : un débat sur les projets de santé en Mauritanie et un autre sur les projets culturels.

### **I -La coopération décentralisée franco-mauritanienne dans le domaine de la santé**

Sophie Garcelon, GRDR et Jean-Claude Roger, Noisy-le-Sec, présentent les résultats de l'exploitation des **fiches de capitalisation** qui ont été envoyées en préparation de cette réunion au sujet des projets de coopération dans le domaine de la santé.

Ces fiches mettent en lumière le grand nombre de projets existants dans ce domaine, que ce soit pour la construction d'infrastructures, pour la formation ou encore pour l'envoi de matériel. Elles posent la question de la pérennité des projets engagés. Cela renvoie à différentes réalités : comment se dire quand un projet ne marche pas où ne répond pas aux attentes ? Comment dire qu'un projet ne marche pas ? Comment assurer la gestion des projets, et donc, une définition claire de la responsabilité de chacun ? Comme il est question de co-opération, il s'agit d'être clair sur les objectifs et les sujets d'échange. Cela nécessite donc de poser aussi la question des attentes du partenaire français.

De manière générale, les projets semblent ne pas intégrer dès le départ l'idée de leur suivi et de leur évaluation. Par exemple, des critères de suivi qui prennent en compte la politique locale de santé au niveau du Plan de Développement Local sont encore insuffisants.

Au regard des informations recueillies, certains projets ne mettent pas suffisamment en avant les partenaires locaux impliqués ou ne définissent pas clairement qui a eu l'initiative des projets. Les migrants ne semblent pas non plus toujours bien impliqués.

Le débat qui suit pointe par exemple la question de l'envoi de médicaments (à ce sujet, voir infra : l'association REMED qui dispose de plaquettes explicatives très claires à ce sujet). Une autre question est celle de la formation ; de la relation aux autorités sanitaires et de la connaissance de la politique nationale de santé. À ce sujet, Cités Unies France dispose du Document de politique hospitalière pour la période 1998-2002 de la Mauritanie.

Le débat pointe aussi l'importance de la **concertation avec les autorités sanitaires** – même si des problèmes en dotation de personnel existent aujourd'hui ; mais aussi l'importance de **l'engagement de la mairie** mauritanienne sur un projet et, l'importance

de disposer de l'expertise nécessaire. En effet, les maires sont président du Comité de gestion départemental des centres de santé.

La question de la **pérennité des ressources humaines** est centrale : que ce soit au niveau de leur mise à disposition ou encore de leur réelle prise de fonction. Une solution est-elle de mutualiser certaines ressources humaines sur plusieurs centres ? D'autres proposent de parrainer des infirmières ou sages-femmes en prenant en charge leur logement et études contre un engagement de travailler plusieurs années sur place. Par ailleurs, il s'agit absolument de respecter la carte sanitaire – et donc les affectations prévues; les projets peuvent alors offrir un complément de salaire.

Certains pointent le manque de réalisme qui existe parfois entre ici et là-bas ou encore les difficultés pour la population locale de s'approprier les projets pensés ailleurs.

Les associations de migrants présentes souhaitent également mutualiser leurs efforts. Des échanges entre communes du Gogol et du Guidimakha, avec les associations de ressortissants, sont proposés. Le GRDR propose d'accompagner techniquement le montage de projet associant migrants et coopération décentralisée.

*Exemple à reprendre peut-être ailleurs:* la caravane de santé des médecins de Djeol, qui ont examiné en 3 jours plus de 1300 personnes sur toute la commune de Djeol et en animant des soirées débats sur des sujets de santé publique.

Au sujet de la **réciprocité**, certaines collectivités font part de leur expérience :

Exemple : l'infirmier de Bouilly a été formé 3 mois à l'hôpital de Bobigny et dans le centre de santé ; il a animé des réunions auprès des professionnels de santé français.

Mais il ne s'agit pas de faire de la réciprocité à tout prix !

Finalement, quelle est **la plus-value de la coopération décentralisée en matière de santé** ? Il s'agit de la capacité à accompagner les élus mauritaniens dans définition des politiques de santé publique. Cet **appui aux politiques publiques**, signifie la définition d'une stratégie, accompagnée des ressources humaines et des soins qui vont avec ! Aussi, tout projet qui « ne prend pas en compte le jeu complexe des multiples acteurs » est voué à l'échec. Autrement dit, il s'agit de la nécessaire prise en compte des *réalités locales* mais aussi *d'associer la population bénéficiaire*. Quelle est la responsabilité de la coopération décentralisée ? Mobiliser une expertise ou aussi des partenaires financiers ? Cette dernière mobilisation ne revient-elle pas aux élus mauritaniens ?

En conclusion, il serait bon que CUF puisse servir d'interlocuteur pour les coopérations décentralisées mais aussi pour les associations de migrants, envers l'Etat mauritanien, en particulier concernant les affectations de ressources humaines. En cela, le SCAC et l'AFD pourront être des relais importants. Il s'agit pour les coopérations décentralisées de mieux partager leurs expériences, d'être plus cohérent face aux bailleurs de fonds et aux autorités mauritaniennes. Il s'agit aussi de creuser cet axe « définition de politiques locales de santé ».

Le maire de Sagné rappelle : avant tout projet, il faut s'adresser au maire afin qu'il sache ce qui se passe sur sa commune. Il pointe également les liens inextricables entre la santé et l'accès à l'eau potable.

### **Intervention de Santé Sud sur leur action en Mauritanie**

Santé Sud rappelle sa stratégie d'intervention : l'ONG agit là où existe déjà du personnel médical, sur toute la pyramide sanitaire, après contractualisation avec le ministère de la Santé mauritanien. Chaque trimestre, une réunion a lieu avec la DRASS, les médecins de chefs (niveau Moughataa), les infirmières chefs d'établissement et les chefs de village. Santé Sud assure la formation du personnel et réhabilite le matériel médical, toujours à partir d'une demande de terrain. En Mauritanie, l'axe de travail est **d'améliorer la qualité des soins**. Dans d'autres pays, l'ONG a également développé un système de compagnonnage entre médecins Maliens afin de médicaliser les zones rurales et œuvre pour un échange entre médecins Sud-Sud (Mali et Bénin).

Il ne s'agit pas de parrainage entre deux médecins (binômes), mais plutôt d'une logique d'échanges entre plusieurs médecins et de préférence Sud-Sud. L'esprit est de ne pas faire de la substitution.

Plus d'informations : [www.santesud.org](http://www.santesud.org) et aussi [marc.lescaudron@santesud.org](mailto:marc.lescaudron@santesud.org)

NB : Pour l'approvisionnement en médicaments en Mauritanie, il existe la CAMEC (centrale d'achat en médicaments essentiels) à Nouakchott qui est fiable et auprès de laquelle les associations peuvent acheter des médicaments peu chers (<http://www.camec.mr/>).

Plus d'information : [www.remed.org](http://www.remed.org) ou encore [www.drugdonations.org](http://www.drugdonations.org)

**En conclusion** il s'agit surtout de se dire les choses, et pour CUF de travailler à la **capitalisation des expériences**. Il faudrait également penser à avoir plus régulièrement des réunions aussi entre collectivités au Sud de la France.

## **II -La coopération décentralisée dans le domaine culturel, comment faire connaître la culture mauritanienne en France ?**

Avant d'entamer cette partie, deux professeurs du lycée technique Pasquier d'Arles viennent exposer le projet de **construction de fours solaires** qu'ils développent avec des élèves de seconde, pour les boulangers d'Arles. La difficulté réside à trouver la méthode pour faire fonctionner à l'énergie solaire des fours de manière différée, car le pain se cuit la nuit ! Le projet est exposé à la chapelle St Anne, à côté de la mairie, pour la durée des festivités des 20 ans de jumelages Arles-Sagné. Il en va de même pour l'historique des jumelages Arles-Sagné ; Saint Martin de Crau – Maghama ; Vitrolles – Kiffa ; Fos-sur-Mer – Selibaby ; la carte de la coopération décentralisée franco-mauritanienne ; la présentation du GRDR ; des poupées Sagenkées fabriquées par les centres de loisirs d'Arles, des peintures et photographies de Mauritanie, de l'artisanat et des bijoux mauritaniens, etc.

**Pascal Meyer et Aurélie Milhavet, directeur et chargée de mission au service des relations internationales du Conseil régional du Centre** introduisent la thématique de la coopération dans le domaine culturel.

Ils exposent tout d'abord la politique de coopération internationale de la Région Centre :

1. Appuyer les acteurs de la solidarité internationale du territoire
2. Porter des politiques de coopération dans 9 zones prioritaires de coopération
3. Œuvrer à la transversalité des services sur l'international. À cet égard, la **dimension de la culture à toute son importance pour une meilleure réciprocité dans les échanges**. La culture permet de renforcer les partenariats par plusieurs biais :
  - a. Cultiver la diversité culturelle (dans le sens de l'exception culturelle et non du folklore)
  - b. Créer les termes du dialogue interculturel (créations et diffusions communes d'œuvres artistiques)
  - c. Bâtir des partenariats durables.

Cette politique culturelle se traduit concrètement par : des coopérations artistiques ; la valorisation culturelle notamment par la francophonie (c'est ici que l'on peut parler du rayonnement de la Mauritanie) ; des échanges entre jeunes et des partenariats éducatifs entre établissements ; la protection et la valorisation du patrimoine et aussi l'appui et les échanges sur les politiques publiques culturelles.

En Mauritanie, dans le Gorgol, le Conseil régional travaille avec l'Alliance française de Kaedi pour la promotion de la diversité culturelle. À ce titre, 2 ouvrages ont été co-produits, nécessitant 4 années de collecte d'information : « Les contes mauritaniens » et « La Mauritanie au fil de l'eau ». La Région Centre travaille aussi à la professionnalisation de la filière de l'édition. Enfin, la Région soutient le travail de co-production de l'Ensemble Philidor (musique baroque basée à Tours) avec une compagnie au Gorgol. Ce travail permet également d'internationaliser l'œuvre du Gorgol. Avec le comité des œuvres sociales régional, une tournée est prévue afin de toucher les agents de la Région.

Le débat qui suit fait apparaître les éléments suivants :

- Noisy-le-Sec a produit un CD de chansons de l'ensemble de ses villes jumelées dont Djeol. Un groupe de femmes de Djeol sont régulièrement sollicitées pour fournir les buffets lors d'événements. La classe des métiers de la mode de Noisy (qui comprend beaucoup de jeunes dont les parents sont venus de l'étranger) a travaillé avec les teinturières de Kaedi pour l'élaboration de vêtements et d'objets. Ce projet a permis des échanges sur les conditions de vie respectives et sur le commerce équitable.
- La diffusion de l'image et d'une culture d'un pays à nécessairement des conséquences positives sur son développement économique ; sujet de destin collectif, c'est un sujet de **valorisation d'un territoire**.

- Cités Unies France annonce mener une étude sur la culture et le développement ; la culture, comme moyen de trouver sa place dans la mondialisation. Des **premières Assises « coopération décentralisée, culture et développement »** auront lieu à Toulouse en juillet 2010.
- Il serait bon de faire circuler une troupe en région parisienne et dans le sud de la France. Il serait par exemple intéressant de mettre en commun des moyens pour la venue d'un artiste afin qu'il puisse faire une tournée.
- Constat : **il n'existe que peu de lieux culturels** à Nouakchott et à l'intérieur du pays. Le rôle des alliances franco-mauritaniennes est important à cet égard.
- Le comité de jumelage d'Arles souligne être déjà au maximum de sa capacité de mobilisation : les idées ne manquent pas, mais les moyens, oui ! Il faut **s'appuyer sur les festivals existants** pour pouvoir mutualiser.

**Abderrhamane Salem**, présente ensuite **La Maison des cinéastes de Nouakchott** dont il est le directeur sous forme d'un PowerPoint (voir site de Cités Unies France et disponible auprès de CUF).

La part d'autofinancement de ce lieu culturel se fait par des co-productions, par la production de films institutionnels et par la location de matériel. La Maison souhaite aussi pouvoir aborder des thèmes que l'éducation nationale n'ose pas aborder.

Un projet de maison de production est à l'étude. Les partenaires internationaux constituent l'autre source de financement ; il cite en particulier l'Ambassade de France à Nouakchott et son Service d'action culturelle (SCAC), soutien de longue date, la Région Ile-de-France et l'Association des maires et parlementaires du Gorgol (AMPG). La Région Ile-de-France souhaite l'existence d'événements cinématographiques dans tous les quartiers de Nouakchott. Une antenne pilote à El Mina existe déjà. L'idée est aussi que dans ce projet cinématographique existe un retour en Ile-de-France.

Concernant la région du Gogol, plusieurs films ont été produits, sur l'AMPG, sur le centre Régional d'appui aux collectivités locales du Gorgol, sur la coopération décentralisée avec la Région Centre et l'idée est de poursuivre les liens avec les acteurs du Gorgol.

Enfin, la Maison des Cinéastes développe aussi des projets nationaux, dont un travail avec les enfants (ABCinéma), sur l'éducation citoyenne (production de petits films ; caravane sur les droits pendant les campagnes électorales,...).

Abderrhamane Salem propose de travailler sur la mémoire audio-visuelle mauritanienne : avoir un lieu qui serve d'archive et de banque de données. Il propose aussi de recenser les associations culturelles existantes dans chaque ville jumelée afin de mener des campagnes entre associations culturelles.

Autre projet : Savigny-le-Temple forme deux jeunes français pour la production d'un film ; la Maison des Cinéastes forme, elle, deux jeunes mauritaniens pour la production d'un film sur le même thème. Il en résulte un regard croisé sur un même thème.

Suit la projection du film Philidor – une rencontre entre une compagnie artistique française et mauritanienne, film commenté par Pascal Meyer.

Jean-Claude Marey, président du comité de jumelage Arles-Sagné conclue la journée et annonce le programme de la suite des festivités dans le cadre des 20 ans de jumelage Arles-Sagné, Suivent l'inauguration de l'exposition à la chapelle St Anne et une prestation musicale du groupe d'Arles « Condor », musique provençale teintée de musique du monde.

\*\*\*\*

L'après-midi ayant été très courte, les collectivités du SAN de Sénart, de la Région Centre et d'Arles se retrouvent en présence de Cités Unies France et du GRDR dans la chapelle St Anne pour évoquer les pistes de travail suivantes pour le groupe-pays Mauritanie, en s'appuyant pour cela sur Cités Unies France :

- organiser une expo-photos commune entre les différentes coopérations décentralisées, sur un thème donné, et constituer une banque de données ; voire la possibilité de faire tourner un film ou un court-métrage ;
- disposer ou constituer un recensement des actions culturelles existantes (ex : le Centre culturel français dispose d'une offre des artistes mauritaniens ; lien avec le Festival Nomades) ;
- recevoir, à Cités Unies France, les informations sur « qui organise quoi » et faire circuler cette information y compris avec les coordonnées d'une personne contact (mail),
- mettre en place une programmation culturelle sur le site de Cités Unies France avec un lien vers la Maison des Cinéastes pour l'archivage.